



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle 2022 (AGA) des membres du club Unigym Gatineau

Veillez noter que l'Assemblée générale annuelle (AGA) des membres du club Unigym Gatineau se tiendra **mercredi le 30 novembre 2022 à 19 h au Centre sportif de Gatineau, salle 254.**

L'assemblée générale annuelle se compose de tous les membres en règle du Club. Sont membres du Club :

- Tout parent ou tuteur de gymnastes dûment inscrits au club Unigym Gatineau dans l'année gymnique courante (1er septembre au 31 août) et ayant acquitté l'ensemble des frais déterminés par le conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Régularisation de l'avis de convocation
3. Vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée du 24 novembre 2021
6. Rapport du président
7. Rapport du directeur général
8. Ratification des états financiers 2022
9. Présentation des prévisions financières 2022-2023
10. Ratification des modifications aux règlements généraux
11. Nomination du vérificateur
12. Période de questions
13. Nomination du président et du secrétaire d'élection
14. Élection des membres du conseil d'administration :
15. Levée de l'assemblée

Voir les règlements généraux article 19 et 20 pour la composition du conseil d'administration et les procédures d'élections et de mise en nomination (ci-joint).

Les postes disponibles (4) pour élection au conseil d'administration à l'AGA 2022 sont :

- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur Sports-Études - mandat de 2 ans
- 2 postes d'administrateur en provenance de tous secteurs – mandat de 2 ans

Les administrateurs dont les mandats se terminent en 2022 sont :

- Ramona Dumitrache, secteur Sports Études
- Éric Gosselin, secteur Sport Études
- Caroline Chouinard, secteur Sports Études
- Chantal St-Cyr, secteur Sports Etudes
- Jean Dion, administrateur coopté

Mise en nomination

Les membres en règle ou les administrateurs rééligibles souhaitant poser leur candidature au conseil d'administration doivent soumettre une lettre d'intention confirmant leur provenance (secteur compétitif ou récréatif) ainsi que leur compétences et expertise à l'attention du président du conseil d'administration à jay@unigyngatineau.com au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'assemblée générale – mercredi le 16 novembre 2022, 17h.

Pièce jointe : Règlements généraux article 19 et 20 et ébauche du procès-verbal de l'AGA 2021.



Rèlements généraux

Article 19 et 20

Version ratifiée le 24 novembre 2022 par l'assemblée générale annuelle

Article 19 - Composition et durée des fonctions

Le conseil d'administration est composé d'un maximum de dix (10) administrateurs :

- Il y a huit (8) membres en règle incluant au minimum deux (2) membres en provenance du secteur récréatif, deux (2) membres en provenance du secteur compétitif et deux (2) membres en provenance du Sport-Études. Les huit (8) membres sont élus lors de l'Assemblée générale annuelle et la durée de leur mandat est de deux (2) ans.
- Deux (2) personnes cooptées. Les personnes cooptées agissant à titre d'administrateur sont nommées par les membres du conseil d'administration et possèdent les mêmes droits et obligations que les membres. Le mandat est de deux ans. Advenant qu'un poste de personne coopté soit vacant, il pourrait être comblé par un membre qui détient une expertise particulière. Il devra soumettre sa candidature et être recommandé par un membre du conseil. Ces derniers examineront sa candidature et détermineront si sa candidature est acceptée.

De plus, un administrateur désigné : le représentant de la ville de Gatineau, nommé par cette dernière, ainsi qu'un invité, le Directeur général d'Unigym Gatineau, peuvent participer à toutes les rencontres du conseil d'administration, mais n'ont pas de droit de vote quant aux décisions du conseil.

Si un membre du Club (se reporter à l'article 6) désire se présenter à une rencontre du conseil d'administration en tant que parent observateur, il devra communiquer avec le président au moins dix jours avant la tenue d'une séance ordinaire du conseil d'administration afin de s'annoncer. Ce membre participe aux rencontres du conseil d'administration à titre d'observateur. Il ne détient pas de droit de vote quant aux décisions du conseil d'administration. Il ne peut poser des questions que lors de la période de questions du public.

Une question soulevée lors de la période de questions du public à l'ordre du jour ne peut pas soulever une discussion. Le temps prévu doit être respecté. Les interventions doivent être brèves et non répétitives. Il appartient au président de bien gérer la durée des interventions. Si une question amène une réponse immédiate, le président peut répondre ou demander au directeur général de répondre. Il ne doit absolument pas y avoir de débat(s) entre les membres du conseil et le public. Une question du public demeure du domaine de l'information. Elle ne peut entraîner l'ajout d'un sujet immédiat à l'ordre du jour. Le président se réserve le droit de refuser tout ajout portant à débat et pour lequel il juge que les membres du conseil d'administration auraient dû être informés au préalable.

Article 20 - Élection

Quatre (4) administrateurs sont élus les années paires et quatre (4) administrateurs sont élus les années impaires lors de l'Assemblée générale annuelle. Un maximum de deux (2) personnes sont cooptées les années paires. Elles sont nommées par les membres du conseil d'administration pour un mandat de 2 ans.

Mise en nomination

Les membres en règle ou les administrateurs rééligibles souhaitant poser leur candidature au conseil d'administration doivent soumettre une lettre d'intention à l'attention du président du conseil d'administration au plus tard deux (2) semaines avant la tenue de l'assemblée générale.

Président et secrétaire d'assemblée

L'assemblée nomme un secrétaire et un président d'assemblée parmi les personnes présentes, n'ayant pas soumis leur candidature, lesquelles après avoir accepté d'agir en cette qualité n'ont pas droit de vote. Ce dernier détermine la procédure des délibérations, y compris le temps et les moyens relatifs aux ajournements et aux élections. L'assemblée nomme aussi 2 scrutateurs qui peuvent, mais ne doivent pas être nécessairement membre du Club.

Le président donne lecture des noms dont les mandats sont complétés ainsi que des sièges vacants par démission, s'il y a lieu.

Élection aux postes réservés aux membres

Après avoir fourni les noms des candidats ayant soumis une lettre d'intention, le président d'élection informe l'assemblée des points suivants :

- Seuls les membres en règle peuvent participer à l'élection.
- S'il y a plus de candidats que de sièges vacants, il y a élection. Par contre, si le nombre de candidats mis en nomination est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants, les candidats sont élus par acclamation.
- Si, à la suite des élections des sièges restent vacants, l'assemblée peut autoriser l'ouverture des mises en nomination en provenance du parquet en autant que la majorité votants soient d'accord. Dans ce cas, toute personne mise en nomination pour l'élection à un poste d'administrateur doit obligatoirement être présente à l'assemblée.
- L'élection a lieu au vote secret, qui consiste à distribuer des bulletins à chaque membre qui inscrit les candidats de son choix pour un nombre correspondant aux sièges vacants.
- Le secrétaire d'élection et les scrutateurs ramassent les bulletins de vote et en font le décompte. Les personnes dont les noms ont accumulé le plus de votes sont élus.
- En cas d'égalité de votes pour le dernier siège, le scrutin est repris entre les candidats ayant accumulé le même nombre de votes.
- Le président d'élection nomme les nouveaux élus. Les bulletins de vote sont détruits par les scrutateurs immédiatement après le vote s'il n'y a pas de recomptage.
- Toute décision du président d'élection quant à la procédure lie l'assemblée à moins que cette dernière en appelle.



**UNIGYM
GATINEAU**

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021

MERCREDI LE 24 NOVEMBRE, CENTRE SPORTIF DE GATINEAU, SALLE 254

Membres du conseil d'administration présents (6) Ramona Dumitrache (présidente), Éric Gosselin (vice-président), Caroline Chouinard (secrétaire), Benoit Gosselin (administrateur), Jean Dion (administrateur), André Couture (administrateur).

Membres présents (36) : Marie-Josée Desrochers (Rosalie et Samuel Banks), Chantal St-Cyr (Taylor Bennett), Martine Pelletier (Maxim Cordeau), David Cordeau (Maxim Cordeau), André Couture (Selena, Sophia, Sarah, Samantha Couture), Teresa Couture (Selena, Sophia, Sarah, Samantha Couture), Pascal Croteau (Aude et Mathis Croteau), Jacynthe Bastien (Nicolas et Gabriel Cyr), Anne-Marie Bard (Zalaé Desjardins), Luc Dubé (Annabelle Dubé), Ramona Dumitrache (Ariana Dumitrache), Éric Fournier (Amélie Fournier), Mélanie Richard (Amélie Fournier), Éric Gosselin (Marilou Gosselin), Lucie Cyr (Marilou Gosselin), Marie-France St-Jean (Mélie-Rose Lafrenière), Maxime Lasalle (Mégane Lasalle), Roxanne Brochu (Océanne et Loryanne Leduc), Sylvie Chouinard (Stéphanie Lemay), Maniou R.Nzila (Yousef Mamboumina), Marie-Ève Poitras (Alec et Léo Prud'Homme), Alexander Schwab (Alexandra Schwab), Caroline Chouinard (Alexandra Schwab), Véronique Plouffe (Éloïse St-Amour), Martin Bisson (Lilia Bisson), Laura Pickell (Lilia Bisson), Anic Bellerose (Victoria Mitchell), Marie-Ève Houle (Loghan O'Breham), Mathieu Séguin (Koralie Séguin), Nadia Couillard (Jade Dumoulin), Alain Grandmaison (Sarah Grandmaison), Mark Tessier (Rosalie Tessier), Viki Coghlan (Rosalie Tessier), Jasmin Charbonneau (Amy Charbonneau), Olivier Boisvert (Maely Boisvert), Gabrielle Tessier (Rose Allie).

Autres membres présents (non-votant) (5); Jean-Paul Caron (directeur général par intérim) Antoinette Tambakopoulos (directrice administrative), Dave Fallon (entraîneur chef), Alexandre Rémi (chef de secteur-Masson Angers), Véronique Lorrain (chef de secteur-Hull).

1. Ouverture de l'assemblée

L'ouverture de l'assemblée est confirmée par la présidente Ramona Dumitrache à 19h08. La présidente souhaite la bienvenue à tous et réitère que l'assemblée générale annuelle (AGA) sert à souligner les accomplissements du Club au cours de la dernière année.

[AGA 2021 – Unigym Gatineau 24-11-2021 / 01](#)

Ramona Dumitrache propose Antoinette Tambakopoulos comme secrétaire d'assemblée et Benoit Gosselin appuie.

Adoptée à l'unanimité

2. Régularisation de l'avis de convocation

Tel que prescrits dans les règlements généraux, l'avis de convocation a été communiqué aux membres aux moins 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

3. Vérification du quorum

Un minimum de vingt (20) personnes constitue le quorum pour toute assemblée des membres.

Le quorum est atteint avec 36 membres présents au total en début de rencontre.

La majorité simple est établie à 19 (50% =1)

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

La présidente présente l'ordre du jour.

[AGA 2021 – Unigym Gatineau 24-11-2021 / 02](#)

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Martin Bisson et appuyée par Roxanne Brochu.

Adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Le directeur général par intérim confirme que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020 est disponible sur le site internet du Club. Il est également inclus dans le cahier du membre remis lors de l'envoi par courriel aux membres du club.

Quelques minutes sont accordées aux membres pour faire la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020.

[AGA 2021 – Unigym Gatineau 24-11-2021 / 03](#)

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020 est proposée par Martin Bisson et appuyée Jean Dion.

Adoptée à l'unanimité.

6. Rapport du président

La présidente débute en remerciant les membres du conseil d'administration qui sont tous présents à l'AGA.

La présidente informe les membres que l'année 2020-2021 a été une autre année remplie de défis dû à la continuation de la pandémie. Elle remercie la direction générale et ses employés pour une autre année de résilience et sa capacité d'adaptation. Un travail exceptionnel est souligné afin d'harmoniser les règles en lien avec le COVID-19 tout en restant positif et en livrant une programmation exemplaire. La présidente remercie la représentante de la Ville de Gatineau, Solange Casavecchia pour son soutien continu.

Elle termine en remerciant les bénévoles, les parents et gymnastes pour leur support en cette période des plus difficiles. Continuer de bâtir et de progresser le plus grand club de gymnastiques au Québec est un travail d'équipe et la contribution de tous aux réalisations et réussites du Club est grandement appréciée.

7. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim présente un survol du rapport annuel 2020-2021 qui est disponible sur le site internet d'Unigym Gatineau. Une copie du rapport a également été remis aux membres via courriel.

Nous avons tous vécu une autre année hors de l'ordinaire qui restera dans l'histoire et dans nos mémoires pour longtemps. La crise mondiale du COVID-19 aura affecté tous les aspects de notre quotidien et grandement ralenti les opérations du club Unigym Gatineau. Encore une année où rien n'était facile et surtout prévisible ! Comme tous les clubs au Québec, l'organisme a dû s'adapter et s'ajuster rapidement aux consignes de confinement et restrictions établies par le gouvernement en temps de pandémie COVID-19 ainsi qu'aux plans de crise, de relance et de reprise de Gymnastique Québec. Une adaptation en dents de scie qui on l'espère est dernière nous. Malgré toutes les incertitudes et les multiples annulations / reports de programmation, le Club a bien navigué la tourmente en restant positif et en mode solution. Le Club est demeuré solidaire, inventif, adaptatif, et très résilient dans l'objectif final d'un retour normal des activités de façon permanente à l'automne 2021.

Déjà dix (10) ans...on célèbre ! Malheureusement, le contexte de la crise a limité les festivités, mais ce n'est que partie remise. Après 10 ans d'existence, Unigym Gatineau demeure toujours une référence au Québec en termes d'importance et c'est tout à l'honneur d'une équipe d'employés passionnés, et ce appuyée par les membres d'un conseil d'administration qui donnent bénévolement de leur temps et énergie à la vision et la progression du plus grand club au Québec. Un grand merci à la Ville de Gatineau qui fait partie intégrante de la progression constante d'Unigym Gatineau depuis le début des opérations. Le support de la Ville est grandement apprécié et plus particulièrement en contexte de pandémie COVID-19 pour une deuxième année. La Ville de Gatineau nous a soutenu et accompagné tout au long de la crise. Un soutien essentiel qui nous a permis de demeurer très pertinent malgré le ralentissement de nos activités. Nous terminons en vous remerciant sincèrement de votre confiance et support. C'est un privilège de faire partie d'une équipe extraordinaire et passionnée à faire vivre et progresser la Gymnastique à Gatineau !

Le directeur par intérim termine la présentation en remerciant tous les membres, les employés, les partenaires et commanditaires. Une équipe extraordinaire et passionnée qui fait vivre et progresser la Gymnastique à Gatineau. Il remercie le Club pour leur confiance et support dans cette quatrième année d'opération pour lui à Unigym Gatineau.

8. Ratification des états financiers

La présidente passe la parole à Marika Privé, de la firme Marcil Lavallée, pour la présentation des états financiers au 31 août 2021 qui sont disponibles sur le site internet d'Unigym Gatineau.

Les états financiers ont été préparés par la firme comptable Marcil Lavallée – auditeur indépendant pour Unigym Gatineau depuis plusieurs années. Ils ont effectué l'audit des états financiers d'Unigym Gatineau, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

L'auditeur présente le bilan et explique l'impact de la pandémie sur les états financiers. L'organisme termine l'année 2020-2021 avec un déficit des produits par rapport aux charges de 54 290 \$. Compte tenu du contexte actuel il s'agit d'un bon résultat.

Une brève discussion s'en suit avec quelques questions des membres. Le directeur général clarifie les éléments en question.

Il est noté que le Club connaît un rendement stable et que les activités de fonctionnement présentent un bilan positif. Cependant, il souligne que dans les conditions actuelles de pandémie, le Club

demeure tributaire des programmes d'aide gouvernementale du fait qu'une partie importante des pertes financières liés à la pandémie sont compensées par ces programmes d'aide.

Il remercie la direction générale pour tous les efforts déployés afin de sécuriser les subventions disponibles afin de maintenir les opérations du Club.

[AGA 2021 – Unigym Gatineau 24-11-2021 / 04](#)

La ratification des états financiers au 31 août 2021 est proposée par Martin Bisson et appuyée par Éric Gosselin.

Adoptée à l'unanimité.

9. Présentation des prévisions financières 2020-2021

Le directeur général fait la présentation des prévisions financières pour l'année 2021-2022.

L'année en cours s'avère encore une fois difficile à équilibrer dû à une baisse de volume au secteur récréatif et au climat d'incertitude qui règne toujours. On cible un budget équilibré avec les amortissements. La direction générale va continuer de surveiller activement et chercher les moyens de contrer les incidences financières potentielles en ayant recours à l'ensemble des programmes d'aide gouvernementale auxquels l'organisme est admissible.

10. Ratification des modifications aux règlements généraux

Le directeur général présente les modifications des règlements généraux approuvées par le conseil d'administration en 2020-2021. Les modifications figurent au Cahier des membres.

En 2021, le conseil d'administration a procédé avec un amendement à l'article 19 des règlements généraux - Composition et durée des fonctions du conseil d'administration. Cet amendement a également demandé un ajustement à l'article 20 – Élection. A l'article 19, la notion de représentativité par secteur d'activités – récréatif, compétitif et Sport Études a été introduite afin de diversifier la provenance des administrateurs élus. Le nombre de membres élus et personnes cooptés a également été ajusté à 8 membres en règle et deux (2) personnes cooptées. Cet ajustement fait en sorte que le nombre d'administrateurs élus à chaque année est le même – quatre (4) à chaque année.

Une longue discussion s'en suit permettant aux membres de faire part de leur position avec les amendements.

[AGA 2021 – Unigym Gatineau 24-11-2021 / 05](#)

La ratification des modifications aux l'articles 19 et 20 des règlements généraux est proposée par Martin Bisson et appuyée par Éric Gosselin.

Adoptée : 20 pour, 11 contre, 5 abstentions

11. Nomination du vérificateur

Le conseil d'administration propose de continuer avec la firme comptable Marcil Lavallée.

[AGA 2021 – Unigym Gatineau 24-11-2021 / 06](#)

La nomination de Marcil Lavallée comme vérificateur pour l'année 2021-2022 est proposée par Jean Dion et appuyé par Roxanne Brochu.

Adoptée à l'unanimité.

12. Période de questions

Brève discussion concernant le processus de planification stratégique pour le cycle 2022-2026. La présidente confirme que les membres seront sollicités dans le cadre de ce processus qui débutera en 2022.

13. Nomination du président et du secrétaire d'élection.

AGA 2021 – Unigym Gatineau 24-11-2021 / 07

Il est proposé par Jean Dion et appuyé par Roxanne Brochu que Paul Drouin agisse comme président d'élection et que Antoinette Tambakopoulos soit secrétaire d'élection.

Véronique Lorrain et Alexandre Rémy agiront à titre de scrutateurs.

14. Élection des membres du conseil d'administration

Le président d'élection fait un retour sur les articles 19 et 20 des règlements généraux.

Il confirme les postes disponibles (4) pour élection au conseil d'administration à l'AGA 2021 sont :

- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur compétitif - mandat de 2 ans
- 2 postes d'administrateur en provenance du secteur récréatif - mandat de 2 ans

En date du 10 novembre (date limite pour soumettre une lettre d'intention), trois (3) membres en règles des secteurs récréatif et compétitif ont posé leur candidature pour les postes disponibles en 2021 (4 postes : 2 postes secteur récréatif et 2 postes secteur compétitif) :

- Roxanne Brochu – secteur récréatif (Loryanne Leduc)
- Pascal Croteau – secteur récréatif (Mathis Croteau)
- Véronique Plouffe – secteur compétitif (Éloïse St-Amour)

Tel que précisé dans les règlements généraux (RG), si le nombre de candidats mis en nomination est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants, les candidats sont élus par acclamation. Les 3 candidates sont donc confirmées sans élection. De plus, les RG stipulent que si à la suite des élections, des sièges restent vacants, l'assemblée peut autoriser l'ouverture des mises en nomination en provenance du parquet en autant que la majorité votantes soient d'accord. Dans ce cas, toute personne mise en nomination pour l'élection à un poste d'administrateur doit obligatoirement être présente à l'assemblée.

Le président d'élection confirme que 2 postes d'administrateur sont présentement vacants :

- 1 poste d'administrateur en provenance du secteur compétitif - mandat de 2 ans.
- 1 poste d'administrateur ouvert – mandat d'un an vacant à la suite de la démission d'un administrateur en septembre 2021.

AGA 2021 – Unigym Gatineau 24-11-2021 / 08

Il est proposé par Maxime Lasalle et appuyé par Alain Grandmaison d'autoriser l'ouverture des mises en nomination en provenance du parquet pour les 2 sièges vacants :

- 1 poste d'administrateur en provenance du secteur compétitif - mandat de 2 ans

- 1 poste d'administrateur ouvert – mandat d'un an

Le président d'élection procède avec la mise en nomination en provenance du parquet pour le poste d'administrateur en provenance du secteur compétitif :

Deux nominations sont proposées et acceptées :

- Anne Marie Bard
- Nadia Couillard

Anne Marie Bard est élue pour un mandat de 2 ans.

Le président d'élection procède avec la mise en nomination en provenance du parquet pour le poste d'administrateur – ouvert :

Deux nominations sont proposées et acceptées :

- Nadia Couillard
- Chantal St-Cyr

Chantal St-Cyr est élue pour un mandat de 1 ans

15. Levée de l'assemblée

Tous les sujets de discussion étant épuisés, sur la proposition d'André Couture, appuyée par Martin Bisson, l'assemblée est levée à 21 : 31.

Ramona Dumitrache
Président

Caroline Chouinard
Secrétaire